REGLEMENT DU
CONCOURS DE PHOTOGAPHIE

1. Présentation générale

Abu Dhabi Accueil (ci-après dénommée ADA) organise un concours de photographie sur le thème «**Jamais sans ma gourde»**.

Ce concours est gratuit et comprend 2 catégories :

- Adulte (16 ans et +)
- Enfant (seuls les enfants entre 10 et 15ans).

Il est ouvert *aux membres d'ADA et leur famille à l'exception des membres et famille du bureau et organisateurs du concours.*

2. Organisation

Le concours se déroulera du **5 décembre 2022 au 5 janvier 2023 à minuit**.

Toute photographie reçue après le 5 janvier 2023 à minuit ne pourra être retenue.

La sélection des photographies sera faite par le jury (cf. article 6).

Les 3 photographies de chaque catégorie ayant reçues le plus de votes du jury seront présentées dans la newsletter du mois de janvier ainsi que sur les réseaux sociaux d'ADA.

Un seul gagnant sera désigné par catégorie et sera choisi parmi les photographies citées au paragraphe précédent.

Le nom du gagnant de chaque catégorie sera annoncé lors de l'événement « galette des rois », sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux d'ADA.

Les gagnants seront également informés par mail à l'adresse indiquée dans leur mail accompagnant l'envoi de la photographie.

Un prix sera remis au gagnant de chaque catégorie.

ADA se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et / ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le présent règlement sera actualisé et mis à jour si besoin.

3. Critères de sélection et de notation

3.1 Critères de sélection :

Les photographies sélectionnées seront des photographies *uniquement numériques* envoyées par mail avant le 5 janvier 2023 à minuit : image couleur au format compressé JPG, avec une résolution minimum de 200 dpi.

L'envoi des photographies est à faire à l'***adresse mail suivante*** : contact@abudhabi-accueil.com

Attention : la date de réception du mail fera foi.

Le nombre maximum de photographies pouvant être présentées est limité à 3 par famille et une seule par personne.

La photographie devra être sauvegardée et envoyée comme suit : Titrevotrenom.jpeg

Le mail accompagnant l'envoi de la photographie devra obligatoirement faire état des mentions suivantes :

- Nom et prénom du candidat
- Catégorie : Adulte/Enfant/Age
- Titre de la photographie
- Téléphone
- Email

Pour les participants de moins de 18 ans, une autorisation parentale datée et signée devra être jointe à l'email d'envoi de la photographie.

3.2 Critères de notation :

Les photographies seront évaluées sur leurs valeurs artistique et humoristique.

4. Conditions générales

Ce concours est gratuit.

Les participants autorisent ADA à utiliser leurs photographies sur tous supports et par tous moyens à sa convenance ainsi qu'à citer leur nom à l'occasion d'expositions ou de tout autre événement ayant trait à la promotion de ce concours ou des activités d'ADA (cf. article 5).

Toute participation d'une personne au concours est subordonnée à sa qualité d'auteur des photographies.

Le participant garantit qu'il est l'auteur unique de la photographie qu'il envoie à ADA.

La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne du même nom et même adresse) : il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

Les frais de participation au concours (par exemple frais de connexion internet) sont à la charge du participant.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans restriction, ni réserve du présent règlement ainsi que la renonciation à tout recours contre les décisions prises par ADA et / ou par le jury.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement, sera considérée comme nulle.

La participation par voie postale est exclue.

Les photographies ne devront pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, pornographique, discriminant ou de toute autre nature réprimée par la loi émirienne. Toute photographie présentant un ou plusieurs de ces éléments sera automatiquement disqualifiée.

Les photographies ne devront pas avoir été retouchées avec un quelconque logiciel ou application.

5. Droits

Le participant déclare et garantit être l'auteur unique des photographies.

Le participant cède ses droits d'auteur à titre gratuit à ADA sur la photographie envoyée afin qu'ADA puisse l'exploiter à sa convenance par tous moyens et sur tous supports dans le cadre du présent concours et de la création éventuelle de supports pour la valorisation de l'association. ADA pourra dès lors reproduire, représenter et adapter la photographie du participant par tous moyens et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour. Cette autorisation est valable pour le monde entier compte tenu du caractère mondial d'Internet et pour une durée de 3 ans à compter de la date de réception de la photographie.

En cas de photographies représentant une personne ou un lieu privé identifiable, le participant doit obtenir de la personne ou du propriétaire du lieu concerné(e), l'autorisation par écrit d'utiliser et de diffuser son image ou l'image de son bien. Le participant est le seul responsable de l'obtention de tous les droits relatifs aux images qu'il représentent sur la photographie envoyée.

ADA décline toute responsabilité concernant les réclamations et / ou plaintes de personnes qui figureraient sur les photographies envoyées.

6. Composition du jury

Le jury sera composé de certains membres du bureau d'ADA et des membres d'ADA organisateurs du concours.

ADA garantit aux participants l'impartialité, la bonne foi, et la loyauté des membres du jury.

Le jury s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux.

Il statue souverainement.

Aucun recours contre ses décisions ne pourra être admis.

Membres du bureau d'ADA prenant part au jury :

- Elisabeth LOISON
- Mélanie CHKILIBA
- Anne-Lise BERKANE

Membres d'ADA organisateurs du concours prenant part au jury :

- Cynthia LESTABLE
- Nathalie LAUDOU
- Sophie LUNET

En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs membres du jury, le gagnant de chaque catégorie sera choisi par les membres du jury restant.

7. Prix

Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un prix.

Les gagnants ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur prix en espèces.

8. Informatique et libertés

Les données à caractère personnel communiquées par les participants à ADA dans le cadre du présent concours ont pour objet de permettre le traitement de leur participation au concours selon les modalités du présent règlement. Les données ainsi collectées ne feront l'objet d'aucune

communication ou cession à des tiers. Conformément notamment au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent des droits d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression pour l'ensemble des données les concernant. Pour toute information ou exercice des droits concernant vos données personnelles, contacter : contact@abudhabi-acueil.com

9. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, merci de contacter : contact@abudhabi-acueil.com